

Intégrer la compétence juridique dans les missions du Data Protection Officer (DPO)

RS6857 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	128, 326p
Formacode(s)	13238, 31006
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	31/10/2024
Date d'échéance	31/10/2029

Certificateur(s)

FIDAL · SIRET : 52503152201109

FIDAL FORMATION · SIRET : 34953736500042

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification est destinée aux délégués à la protection des données (ou DPO) ou aux membres de leurs équipes, qui conseillent et accompagnent les organismes qui les ont désignés, dans leur démarche de conformité au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Selon la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), le DPO est au cœur de ce règlement européen, qui constitue le cadre juridique applicable depuis mai 2018 dans toute l'Union européenne. Avant de lui confier cette mission, il est nécessaire de vérifier qu'il dispose du statut, des compétences et des moyens nécessaires à l'exercice de ses missions. L'objectif de cette certification est de contribuer aux compétences du DPO et de ses collaborateurs, pour la partie juridique de leurs missions.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- C1 :

Etablir la cartographie des données personnelles à risque en lien avec la réalité d'une organisation déterminée, afin de pouvoir concrétiser et développer un plan d'actions dynamique de mise en conformité de cette organisation, avec la réglementation en vigueur.

- C2 :

Conseiller les dirigeants d'une organisation concernant le déploiement opérationnel, dynamique et sécurisé d'une politique de protection des données, et notamment concernant les cas dans lesquels une analyse d'impact est nécessaire, afin de les aider à la décision dans ce domaine.

- C3 :

Mettre en œuvre une politique de protection des données en s'appuyant sur la prévention des risques juridiques et informatiques et sur la responsabilisation des acteurs, afin de protéger les données d'une violation, et des dommages potentiels conséquents.

- C4 :

Déployer des procédures et outils nécessaires au respect des règles applicables au consentement des personnes et à l'exercice de leurs droits, afin de réaliser le traitement de données à caractère personnel dans les règles de l'art, et de répondre aux demandes et plaintes potentielles des consommateurs ou usagers, notamment en situation de handicap.

- C5 :

Tenir le rôle d'interface entre l'organisation responsable du traitement de données personnelles, les instances de contrôle et les personnes concernées, en rendant compte de la conformité des actions mises en place, notamment

par la production d'un registre de traitement des données personnelles, et a fortiori en prenant des mesures adéquates en cas de gestion de crise.

- C6 :

Etablir des contrats avec les différents acteurs de la chaîne de traitement des données à caractère personnel, afin de déterminer le rôle opérationnel et les responsabilités de chacun, et de pouvoir traiter un incident relatif à la protection des données personnelles.

- C7 :

Sécuriser le transfert de données dans le cas de traitements internationaux, en appliquant les techniques juridiques adaptées et en tenant compte du droit international, afin d'étendre la conformité RGPD aux activités internationales d'une organisation.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le DPO doit respecter la réglementation suivante, ainsi que ses versions ultérieures ou de remplacement :

- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et notamment son Chapitre IV, Section 4,
- La Délibération n° 2018-318 du 20 septembre 2018 portant adoption des critères du référentiel de certification des compétences du délégué à la protection des données (DPO),
- La loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Bénéficier d'une expérience professionnelle en droit, en informatique ou en gestion d'entreprise.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Bénéficier d'une expérience professionnelle en droit, en informatique ou en gestion d'entreprise.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Deux professionnels ou avocats en charge du sujet RGPD, externes à Fidal Formations.

Base légale

Date de décision	31/10/2024
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2029
Date de dernière délivrance possible	29/04/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	3	—	—	—
2022	8	—	—	—
2021	9	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS3959

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP38106

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.fidalformations.fr/formation/pi15-certification-integrer-competence-juridique-missions-du-data-protection-officer-dpo>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6857/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	1
Régions couvertes	2
Prix indicatif	4 380 €
Durée	42 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	100 %
Période	09/2025 – 12/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	6
Montant total engagé	24 220 €
Coût moyen par dossier	4 037 €
Durée moyenne	42 h
Période	06/2025 – 02/2026
France compétences	90 %
Entreprise	8 %
Reste à charge titulaire	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.